

Avant que la Nouvelle-Écosse, en particulier Halifax, et le reste des Maritimes commencent à approcher ce niveau de parité avec les autres parties du Canada, nous devons y considérer le taux de croissance économique. Le port d'Halifax a un bel avenir, mais dans l'ensemble nous ne voyons pas d'un bon œil l'ouverture ultime du fleuve. A moins que le gouvernement ne fasse quelque chose très bientôt, soit d'ici quelques années, pour favoriser la croissance industrielle des provinces atlantiques, il y aura toujours des gens qui, comme moi, s'opposeront à tout ce qui pourra porter atteinte au trafic du port d'Halifax en quelque partie de l'année que ce soit.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est dix heures?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, avant que vous quittiez votre fauteuil, je me demande s'il serait possible demain de faire preuve de désintéressement et de nous en tenir aux questions qui ont trait aux prévisions budgétaires jusqu'au 31 mars, quitte à réserver les questions plus générales pour la prochaine épreuve, qui se rapproche de plus en plus? Si la chose était possible, nous pourrions commencer lorsque le député d'Halifax aura terminé son discours.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, puis-je demander au ministre s'il a lui-même l'intention de faire preuve d'abnégation?

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai fait de mon mieux.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

#### L'EXPO '67—MONTRÉAL—GRÈVE POSSIBLE DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION

**M. Warren W. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Nous avons appris jeudi dernier que les négociations entre les métiers de la construction et les entrepreneurs pour le district de Montréal avaient été interrompues et qu'une grève pourrait être déclenchée d'ici le 10 avril. Nous avons appris également que cette grève pourrait s'étendre aux ouvriers qui travaillent à l'emplacement de l'Expo '67. En réponse à une question qui lui était posée, M. Pedette, représentant syndical, est censé avoir déclaré:

● (10.00 p.m.)

[Français]

Nous ferons tout en notre pouvoir pour empêcher que la grève ne se propage à l'Expo, de répondre M. Pedette, mais rien n'interdit de croire que les travailleurs syndiqués à l'Expo ne décideront pas d'eux-mêmes d'emboîter le pas.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement canadien a déjà investi des millions de dollars dans l'Exposition, et comme plus de 70 pays se sont déjà engagés à y participer, le ministre responsable de l'Expo ou son secrétaire parlementaire pourrait-il nous donner les renseignements suivants:

1. Existe-t-il de fait une entente spéciale supprimant toute possibilité de grève à l'Expo?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions prend-on afin de donner suite à cette entente?

3. Si l'entente est rompue, y a-t-il des sanctions que l'on pourrait imposer aux parties qui manquent à leur engagement?

Comme l'Expo est censé ouvrir dans un peu plus d'un an, je considère cette question extrêmement urgente et importante. Si une grève devait retarder l'Exposition, cela aurait des répercussions très défavorables sur le Canada dans la collectivité mondiale.

[Français]

**M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, à lire *Le Devoir*, on se rendra compte qu'il s'agit là d'un autre exemple d'une manchette de journal qui contredit le texte minuscule qui suit, lequel, pour le moins, donne la réponse au titre pompeux qu'on pourrait y lire et qui contredit même le titre.

L'affaire de l'Expo est l'affaire de tous les citoyens canadiens et de toutes les classes de la société. Avec les autorités de l'Expo, nous avons lieu de croire que les ouvriers de Montréal respecteront les ententes prises par leur comité intersyndical pour assurer le succès de l'Expo 1967, parce que de telles ententes existent et que nous n'avons pas lieu de croire qu'il en sera autrement.

[Traduction]

#### LES PENSIONS—INTERPELLATION AU SUJET DES LOIS RÉGISSANT LES RÉGIMES PRIVÉS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cet après-midi, monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé au ministre des Finances (M. Sharp) une question au sujet des mesures législatives que le gouvernement fédéral se propose de présenter en vue de réglementer les régimes privés de pension relevant de la compétence fédérale. J'ai rappelé, en particulier, au ministre des Finances une déclaration de M. Wishart à l'Assemblée législative d'Ontario, qui pourrait créer une certaine confusion. J'ai aussi exprimé l'espoir qu'en raison de cette confusion, le gouvernement fédéral étudierait de nouveau toute la question et songerait à présenter ces mesures le plus tôt possible.